Anticiper son retour

Démarches administratives auprès de votre commune

Une fois revenu en Belgique, vous devez vous rendre auprès de votre commune pour vous réinscrire dans le registre de population. Vous avez 8 jours pour effectuer cette démarche.

Demande d'allocations de chômage

Vous souhaitez déposer une demande d'allocation de chômage ? Prenez contact avec un organisme de paiement d'allocation de chômage (syndicats ou CAPAC). Pour plus d'informations à ce sujet, consultez la feuille info t31 sur le site de l'ONEM.

Avant votre retour en Belgique, assurez-vous aussi d'avoir un document U1. Le formulaire U1 est destiné à la personne au chômage qui sollicite des prestations de chômage dans un État membre après avoir travaillé dans un autre État membre.

Pour la Suisse, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein, le formulaire ad hoc est le document E301.

Demande d'allocations familiales

Avant de revenir en Belgique, demandez le document E405 à votre caisse locale d'allocations familiales. Ce document confirme la fin du versement des allocations familiales et une nouvelle demande doit être présentée en Belgique.
Si vous avez un emploi, la caisse d'allocations familiales liée à votre employeur vous versera ces allocations familiales. Si vous êtes au chômage, vous devez soumettre votre demande à Famifed, organisme public fédéral compétent en la matière.

Remboursement des soins de santé

Si vous êtes affilié à la sécurité sociale belge, il n'y a aucune démarche à faire pour la mutuelle à votre retour. Si vous n'avez aucune affiliation, vous devez vous inscrire auprès d'une mutuelle de votre choix.

Emploi

Avant votre retour, vous pouvez avoir des informations sur l'emploi en Belgique auprès de l'ambassade ou via internet. Renseignez-vous également auprès d'Actiris, du Forem et du VDAB. Pensez aussi à postuler via les réseaux sociaux des entreprises : Linkedin, Facebook,…

Pour aller plus loin…

Vous voulez valoriser votre expérience acquise à l'étranger ?

La Valorisation des acquis de l'expérience (VAE), la reconnaissance de vos diplômes étrangers et la validation de vos compétences sont aussi des aspects importants. Il ne faut

pas les négliger dans la préparation de votre retour en Belgique.

Découvrez aussi :

Valorisez vos acquis
Valoriser son expérience de mobilité

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation